

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 6 MARS 2017 À 19 H.

Sont présents :	M. John Pineault	Maire
	M. Michel Charlebois	Conseiller no. 2
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	Mme Hélène Boulanger	Conseillère no. 4
	M. Frédérick Lee	Directeur général et secrétaire-trésorier

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 17-03-031

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout d'un point.

Point 3. Résolution # 17-03-032

Lecture et adoption du procès-verbal du 6 février 2017

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance et dépôt de documents

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Il commente et nous informe sur notre projet de renaturalisation du canal Saint-Georges (stabilisation des rives, aménagement d'une passe migratoire aux barrages, aménagement de seuils et de fosses et aménagement d'abris).

Télé Anticosti : Refuse notre demande de gratuité pour l'installation d'Internet au garage municipal.

Jeunesse, J'écoute : Nous invite à renouveler notre précieux appui à l'organisme.

Société des traversiers du Québec : Suivi de notre plainte sur le service de NM Belle Desgagnés; Port-Menier non desservi le 25 décembre, manque d'espace pour l'attente des passagers et transport d'un véhicule à partir de Rimouski dans la période de prolongation du service.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Accuse réception de notre relevé identifiant les membres du conseil ayant déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires de février 2016 à février 2017.

Ministère de la Sécurité publique : Notre Municipalité pourra bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre le 31 décembre 2016. Les réclamations peuvent être acheminées à la Direction du rétablissement jusqu'au 3 mai 2017.

Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles : Accuse réception de notre lettre concernant la rétrocession des terrains appartenant au MERN dans le périmètre urbain de notre municipalité.

Association du cancer de l'Est du Québec : Nous remercions sincèrement de notre contribution de 200 \$ en 2016.

M.R.C. de Minganie : Appui notre demande auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin d'obtenir des redevances de 2 \$ pour chaque mètre cube de bois exploité sur notre territoire.

M.R.C. de Minganie : Appui notre demande auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) afin d'obtenir les terrains leur appartenant dans le périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

M.R.C. de Minganie : Appui notre demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) afin d'obtenir des services de traversier fiables, sécuritaires et efficaces sur notre territoire.

Mme Hélène Tanguay : Demande une évaluation de la signalisation en place dans la courbe prononcée de la rue du Copaco.

Association Épilepsie Côte-Nord Inc. : Nous sollicitons afin de proclamer officiellement «Mars, mois national de sensibilisation à l'épilepsie» et de contribuer à leur campagne de financement.

Université de Montréal : Sollicite l'aide financière de la Municipalité pour la réalisation d'un film documentaire sur le trajet du Bella Desgagnés à Anticosti et la Basse-Côte-Nord. L'équipe sera à l'île d'Anticosti du 25 avril au 9 mai 2017.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : Les dommages causés à la maison du gardien à la Pointe-Ouest par l'inondation des grandes marées du 30 décembre 2016 ne sont pas couverts par notre contrat d'assurance.

Centre de réparation mécanique de l'île : Fait quelques propositions pour souhaiter la bienvenue aux futurs nouveaux arrivants dans notre village.

Point 5. Résolution # 17-03-033

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 31 janvier 2017.

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1^{er} au 28 février 2017.

Point 6. Résolution # 17-03-034

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 17-02 au montant de 80 363.01 \$.

Point 7. Résolution # 17-03-035

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 17-02.1 totalisant une somme de 45 665.86 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 28 février 2017.

Point 8.

Rapport des conseillers

M. John Pineault, maire : Parle du club et des subventions potentielles au fonds conjoncturel du MAMOT. Donne des informations sur la rencontre à venir le 23 mars avec le Premier Ministre. Fait un suivi sur le traversier, le festival de musique, aussi sur le dossier du dispensaire, félicite Frédéric et Isabelle pour l'activité du 4 mars.

M. Michel Charlebois, conseiller no. 2 : Les dossiers suivent leur cours. Il a aidé Mme Isabelle Plante à s'implanter.

Mme Shawna Doucet, conseillère no. 3 : Le dossier du service incendie avance. Ressource humaine affichage poste.

Mme Hélène Boulanger, conseillère no. 4 : Intégration Mme Isabelle Plante dans ses fonctions. Elle participera à un conseil d'administration des Services préhospitaliers de la Basse-Côte-Nord le 14 mars prochain par conférence téléphonique.

Point 9. Résolution # 17-03-036

Nomination M. Joshua Joubert à titre de directeur du service incendie

ATTENDU QUE le service d'incendie de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti est en restructuration majeure;

ATTENDU QU'en octobre 2016 la Municipalité a commandé un rapport indépendant sur l'état de son service incendie auprès de M. Michel Richer consultant en services incendie et que ce rapport a donné lieu à une trentaine de recommandations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un chef du département incendie qui gèrera le département et qui mettra en œuvre les recommandations du consultant;

ATTENDU QUE M. Joshua Joubert s'est montré intéressé par le poste et qu'après une rencontre entre lui et la Municipalité de L'Île-d'Anticosti les principes de base d'une entente de travail ont été accepté verbalement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti nomme M. Joshua Joubert au poste de directeur du service incendie de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ;

QUE M. Frédérick Lee soit désigné comme signataire de l'entente de travail avec M. Joubert.

Point 10. Résolution # 17-03-037

Nomination responsable de la sécurité civile et du comité municipal de sécurité civile

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti doit avoir un plan de mesures d'urgence en cas de catastrophe ;

ATTENDU QUE l'élaboration de ce plan nécessite plusieurs heures de travail et plusieurs consultations publiques ;

ATTENTU QUE lors d'intervention nécessitant l'application du plan de mesures d'urgence, un responsable doit être chargé de l'application de ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti nomme les personnes suivantes sur le comité municipal de sécurité civile :

Frédérick Lee	Directeur général
Shawna Doucet	Conseillère municipale
Joshua Joubert	Chef du service incendie
Gilbert Blaney	Inspecteur municipal
Roger Chenel	Infirmier

QUE M. Frédérick Lee soit nommé responsable des mesures d'urgence.

Point 11. Résolution # 17-03-038

Appui à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague demande au gouvernement du Québec d'amender le Code municipal afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'appuyer la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans sa démarche visant à demander au gouvernement du Québec d'amender le Code municipal afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique.

Point 12. Résolution # 17-03-039

Spectacles musicaux majeurs approbation des coûts

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti désire offrir une programmation culturelle variée à sa population et à ses visiteurs ;

ATTENDU QUE deux spectacles avec des artistes majeurs seront présentés soit l'ensemble de guitares FORESTARE et le duo FRÈRES D'ARMES (Rudy Caya et Jean-François Dubé) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti accepte de défrayer les coûts suivants pour ces deux spectacles :

Forestare	5 000 \$ pour cachet et transport
Frères d'Armes	4 000 \$ plus transport et logis

Point 13. Résolution # 17-03-040

Prime à l'établissement des nouveaux citoyens

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti désire établir un programme incitatif pour la venue de nouveaux citoyens;

ATTENDU QUE l'article 93 de la *Loi sur les Compétences Municipales* stipule :

93. Toute municipalité locale peut constituer tout organisme pour les fins suivantes :

1° la promotion industrielle, commerciale ou touristique ;

2° l'organisation et la promotion d'activités culturelles et de loisirs ;

3° la protection de l'environnement.

Elle peut confier aux organismes visés au premier alinéa l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent.

ATTENDU QUE la Corporation de Développement Économique et Communautaire de L'Île d'Anticosti a pour mandat le développement de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti demande à la Corporation de Développement Économique et Communautaire de L'Île d'Anticosti de mettre en place un régime de prime à l'établissement des nouveaux citoyens avec les conditions de bases suivantes :

- Que ce programme s'applique aux personnes et non pas aux personnes morales ou entreprises;
- Que l'admissibilité à la prime soit après une période de six mois continus de résidence dans la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour les personnes locataires;
- Que l'admissibilité à la prime soit immédiate suite à l'acquisition d'une résidence principale dans la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour les personnes propriétaires;
- Que l'admissibilité à la prime soit effective après la présentation de documents officiels démontrant une adresse permanente dans la Municipalité;
- Que toute personne admissible s'engage à demeurer de façon permanente dans la Municipalité pour une période de deux ans sous peine de devoir rembourser les sommes obtenues;
- Que l'admissibilité soit effective aux nouveaux arrivants qui s'établiront à une date postérieure à cette résolution municipale ou toute autre date choisie par la corporation;
- Que la prime à l'établissement soit sous la forme d'une monnaie locale nommée « Anticosti Dollars » échangeable seulement dans les commerces et institutions participantes;
- Que les sommes allouées soit réparties comme suit :

Famille avec enfant(s) de 0 à 14 ans	2 000 Anticosti Dollars
Couple sans enfant	500 Anticosti Dollars
Personne vivant seule	200 Anticosti Dollars
- Qu'un Anticosti dollars équivaut à un dollars canadien;
- Que les marchands participants se voient rembourser 90% des Anticosti Dollars échangé soit une participation de 10%. La méthode de fonctionnement pour le remboursement sera établie par la Corporation;
- Que la Corporation demande à la Municipalité de combler pour compléter le programme de primes;
- Que les produits tels que la loterie, l'alcool, le tabac et les permis de chasse et de pêche ne soient pas admissibles à l'utilisation des Anticosti Dollars;
- Que les demandes d'admissibilité à la prime soient adressées à la Corporation de Développement Économique et Communautaire de L'Île d'Anticosti;
- Que les Anticosti dollars aient une durée de vie déterminée;
- Que la Municipalité peut se réserver le droit d'annuler ou bonifier le présent projet en tout temps.

QUE la Corporation peut établir d'autres critères d'admissibilités.

Point 14. Résolution # 17-03-041

Délégation d'autorité auprès de la CITQ pour l'auberge de la Pointe-Ouest

ATTENDU QUE l'Auberge de la Pointe-Ouest doit être inscrite à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) pour pouvoir offrir de l'hébergement touristique,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité de :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, propriétaire de l'Auberge de la Pointe-Ouest, nomme Frédéric Lee pour la représenter auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique Auberge de la Pointe-Ouest portant le numéro de dossier 133350 auprès de la CITQ. La Municipalité reconnaît que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec M. Lee pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

Point 15. Résolution # 17-03-042

Autorisation de la signature du protocole d'entente d'un fonds UNESCO avec Nature Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a déposé sa candidature pour être ajoutée à la liste indicative du Canada pour devenir un site du patrimoine mondial de l'UNESCO;

ATTENDU QUE dans l'éventualité d'une acceptation de Parcs Canada pour l'ajout de la candidature d'Anticosti à la liste indicative, un projet complexe et onéreux débutera alors;

ATTENDU QUE la Municipalité sollicitera différents partenaires pour mener à bien ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité et Nature Québec se sont entendus sur la procédure de gestion d'un fonds nommé « Anticosti UNESCO » et que cette entente est décrite à un protocole d'entente entre les deux parties;

ATTENDU QUE ce fonds sera coordonné par deux représentants de chaque organisme pour un total de quatre (4) personnes;

ATTENDU QUE la gestion des fonds recueillis dédiés à la campagne de financement seront administrés par Nature Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti va de l'avant pour la création d'un fonds indépendant d'appui au projet « Anticosti UNESCO » avec Nature Québec et accepte de signer le protocole d'entente entre les deux parties;

QUE M. John Pineault, maire, et M. Frédéric Lee, directeur général, soient nommés représentants sur le comité de gestion et soient autorisés à signer le protocole d'entente.

Point 16. Résolution # 17-03-043

Vente d'une parcelle du lot 5 062 022

ATTENDU QUE la compagnie « Gestion Régis Roussel inc. » est propriétaire du lot construit portant le numéro 5 062 046;

ATTENDU QUE lors de la construction du garage à l'arrière de la propriété les assises du garage ont empiétées sur le lot 5 062 022, propriété de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ;

ATTENDU QUE pour régulariser la situation Gestion Régis Roussel inc. doit acquérir une superficie de 106 mètres carrés du lot 5 062 022;

ATTENDU QUE le prix de l'évaluation municipal est de 7,09 \$ du mètre carré déterminant le prix de la transaction à 751,54 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti cède une partie de 106 mètres carrés du lot 5 062 022 à Gestion Régis Roussel inc. pour la somme de 751,54 \$;

QUE l'acquéreur, Gestion Régis Roussel inc., assume les frais d'arpentage, de notaire et tous autres frais pouvant être reliés à la transaction;

QUE le directeur général, M. Frédérick Lee, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'acte de vente.

Point 17. Résolution # 17-03-044

Report des séances ordinaires du conseil municipal des mois d'avril et de mai

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de modifier le jour et l'heure d'une séance ordinaire plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour le mois d'avril 2017 était prévue pour le lundi 3 avril ;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour le mois de mai 2017 était prévue pour le lundi 1^{er} mai ;

ATTENDU QUE le quorum sera difficile à atteindre à ces dates ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire d'avril de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti soit déplacée au mercredi 26 avril au même lieu et à 19 h;

QUE la séance ordinaire de mai de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti soit déplacée au lundi 8 mai au même lieu et à 19 h;

QU'un avis public du changement au calendrier sera publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Point 18. Résolution # 17-03-045

Acceptation de la soumission de Jacques et Robert Charette Inc. pour la réfection d'un mur de la maison du gardien à la Pointe-Ouest

ATTENDU QUE le mur côté est de la maison du gardien au site de la Pointe-Ouest nécessite des réparations sur sa structure ;

ATTENDU QUE lors des éventuels travaux, l'opportunité de changer les fenêtres ferait économiser des coûts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti accepte la soumission de Jacques et Robert Charette Inc. au montant de 14 350 \$ avant taxes pour la réfection du mur côté est de la maison du gardien;

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti accepte la soumission de L'Accommodeur Malouin Inc. pour l'achat de neuf (9) fenêtres au coût de 3 130 \$ avant les taxes.

Point 19. Résolution # 17-03-046

Acceptation de soumissions pour achat de panneaux solaires pour le site de la Pointe-Ouest

ATTENDU QUE les opérations d'une auberge de jeunesse au site de la Pointe-Ouest doivent se conformer à certaines règles de sécurité spécialement pour rejoindre les services d'urgences ;

ATTENDU QUE les services publics d'électricité ne sont pas disponibles sur le site ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a demandé des soumissions pour l'installation de panneaux solaires sur chacun des deux bâtiments et que les entreprises suivantes ont envoyées des soumissions :

Soumissionnaires	Siège social	Prix par maison
Spécialités Électriques	Rivière-du-Loup	3 660.00 \$
Garage EGB	Havre-Saint-Pierre	4 155.08 \$
Nova-Pro Développement	Havre-Saint-Pierre	4 028.20 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE la proposition de Spécialités Électriques de Rivière-du-Loup à 3 660 \$, avant le transport et les taxes, pour l'installation de panneaux solaires sur les deux bâtiments de la Pointe-Ouest soit retenue.

Point 20. Résolution # 17-03-047

Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable 2016

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité de déposer notre bilan de la qualité de l'eau potable 2016 et de le rendre disponible pour consultation à notre bureau, au Centre Louis-Olivier Gamache et sur notre site Internet.

Point 21.

Varia

Résolution # 17-03-048

L'Association Épilepsie Côte-Nord inc. – Campagne de financement

ATTENDU QUE l'Association Épilepsie Côte-Nord Inc. a pour mission d'informer la population Nord-Côtière sur les causes et effets de cette maladie encore mal comprise;

ATTENDU QUE le manque d'informations contribue à perpétuer les problèmes liés à l'isolement et freine l'épanouissement des personnes atteintes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'octroyer la somme de 100 \$ à l'Association Épilepsie Côte-Nord inc.

Point 22.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Deux (2) personnes sont présentes.

Début de la période de questions : 20 h 26

Fin de la période de questions : 20 h 30

Point 22. Résolution # 17-03-049

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20 h 31.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

John Pineault
Maire

Frédéric Lee
Secrétaire-trésorier